

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0013715

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1259

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NASR salah

Date de naissance : 01.01.1952

Adresse : RUE 33 N° 36 ALIA 1 - OULFA - CASA

Tél. : 06 62 80 73 55 Total des frais engagés : 1075,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Mustapha TOUHAMI
ORL et Chirurgie cervico-faciale
Chirurgie maxillo-faciale
76, Bd Abdelloumen - Casablanca

Date de consultation : 06/09/2022

Nom et prénom du malade : NASR jihane

Age : 22 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Syndrome de Trousseau avec Calibres

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 10/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

All

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
06/09/2022	c 3	Oral	0	DOCTEUR MUSTAPHA TOUHAMI
06/10/2022	c 3	# 250 DH	# 250 DH	ORL et Chirurgie maxillo-faciale Chirurgie maxillo-faciale 76, Bd Abdelmoumen - Casablanca Docteur MUSTAPHA TOUHAMI
06/10/2022	Dr. ALLABOUCHE Hafsa	# 50 DH	# 50 DH	ORL et Chirurgie cervico-faciale Chirurgie maxillo-faciale 76, Bd Abdelmoumen - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant détaillé de la Facture
6/10/2022		430 DH
Tél: 0522 98 82 02		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant détaillé des Honoraires
Médicales TENSIFT	06.10.22	B250	345,00 DH
Dr. ALLABOUCHE Hafsa			
7, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE			
ROUPE "J. OULFA - CASABLANCA"			

AUXILIAIRES MEDICAUX

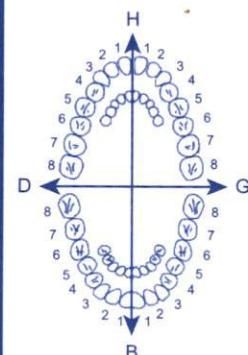
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

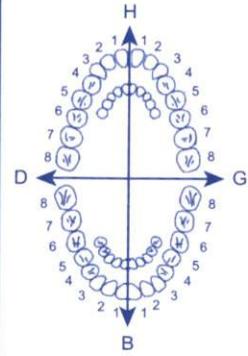
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
00000000	00000000
D	00000000
00000000	35533411
B	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mustapha TOUHAMI

Professeur titulaire

ORL et Chirurgie cervico-faciale

Chirurgie maxillo-faciale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux

Ancien Médecin Chef de l'hôpital d'enfants

Ex. Chef du service de chirurgie maxillo-faciale
au CHU de Casablanca

الدكتور مصطفى التهامي

أستاذ

أمراض وجراحة الأنف والأذن والحنجرة

وجراحة العنق والوجه

خريج كلية الطب بيروت (لبنان)

رئيس سابق لمستشفى الأطفال ورئيس قسم العناية التensive

للأنف والوجه بالمركز الاستشفائي الجامعي بالدار البيضاء

Casablanca le : 06/09/2022

NASR JIHANE

Hypothyroïdie fruste améliorée par augmentation des doses

TSH

Dr. ALLABOUCH TENSIFT
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA
Laboratoires d'Analyses
Médicales TENSIFT
76, Bd Abdelloumen - Casablanca
Tél: 0622 99 49 24 / 0522 98 82 02 - E.mail : mo.touhami@gmail.com
Docteur Mustapha TOUHAMI
ORL et Chirurgie maxillo-faciale

Résidence Koutoubia - 76, Bd. Abdelloumen - 4ème Etage - Casablanca

إقامة الكتبية - 76 شارع عبد المؤمن - الطابق الرابع - الدار البيضاء

Tél.: 0522 98 82 02 / 0522 99 49 24 - E.mail : mo.touhami@gmail.com

Patente : 34775406 - Identifiant Fiscale : 42500044 - ICE : 001697905000026

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES TENSIFT

276, Boulevard Oued Tensift, 1er étage
OULFA
CASABLANCA

Tél. : 0522 90 90 20 - Fax : 0522 90 90 21

Dr Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

Casablanca le jeudi 6 octobre 2022 Mademoiselle NASR JIHANE

FACTURE N°	31821		
Analyses :			
TSH us (Thyrostimuline)	B	250	Total : B 250
Prélèvements :			
Sang	K	1	
TOTAL DOSSIER			345,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois Cent Quarante Cinq Dirhams

Laboratoire d'Analyses
Médicales TENSIFT
Dr. ALLABOUCH Hafsa
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA



مختبر التحاليلات الطبية تانسيفت

Laboratoire d'Analyses Médicales Tensift

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Immunologie

د. حفصة علابوش
Dr. Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

Ancienne Interne des Hopitaux de Lille - France
DU Antibiothérapie et Chimiothérapie anti-infectieuse-Lille
DU Qualité et Accréditation en Biologie Médicale-Lille

Dossier ouvert le : 06/10/22

Prélèvement effectué à 08:55

Edition du : 06/10/22

Mademoiselle NASR JIHANE

Né (e) le : 18111999

Docteur MUSTAPHA TOUHAMI

Réf. : 22J6E



Page : 1/1

HORMONOLOGIE

28/05/2022

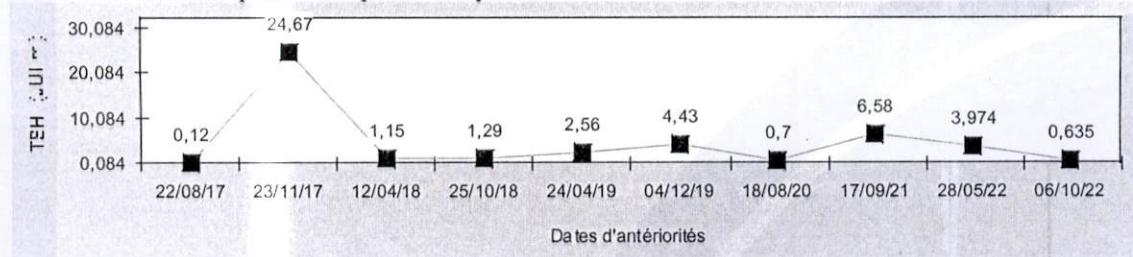
T S H (Thyréostimuline ultrasensible)----- : 0,635 µUI/ml 0,25 - 5 3,974

(Technique Immunoenzymatique AIA 360 TOSOH)

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien..

Une variation minime de T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.

Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.



Laboratoire d'Analyses
Médicales TENSIFT
Dr. ALLABOUCH Hafsa
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

267, Boulevard Oued Tensift Groupe "J", 1er étage - Oulfa - 20220 Casablanca

Tél. : 05 22 90 90 20 - Fax : 05 22 90 90 21 - laboratoiretensift@gmail.com - www.laboratoiretensift.ma

CNSS : 9720732 Patente : 36017172 IF : 14474751 ICE : 001684731000025